

# ITW Performance Polymers

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ IRABOND 9924 A

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit IRABOND 9924 A  
 UFI UFI: 9C00-V0K3-S00R-F4EX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Apprêt.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers  
 Bay 150  
 Shannon Industrial Estate  
 Co. Clare  
 Ireland  
 V14 DF82  
 353(61)771500  
 353(61)471285  
 customerservice.shannon@itwpp.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

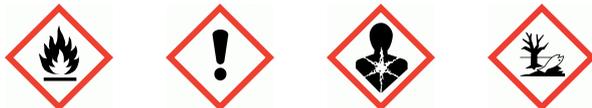
#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225  
 Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341  
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## IRABOND 9924 A

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p>
<b>Contient</b>	PHÉNOL
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>éthanol</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	

## IRABOND 9924 A

<b>oxyde de zinc</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 1314-13-2	Numéro CE: 215-222-5	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>BUTANE-2-OL</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 78-92-2	Numéro CE: 201-158-5	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335, H336		
<b>PHÉNOL</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 108-95-2	Numéro CE: 203-632-7	
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Muta. 2 - H341		
STOT RE 2 - H373		
<b>MÉTHANOL</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		
<b>ACÉTATE D'ÉTHYLE</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 141-78-6	Numéro CE: 205-500-4	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		

## IRABOND 9924 A

<b>MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 108-10-1	Numéro CE: 203-550-1
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste. Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.
<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## IRABOND 9924 A

**Dangers particuliers** Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Eviter tout déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition professionnelle éthanol**

## IRABOND 9924 A

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

### BUTANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 300 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

### PHÉNOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 ppm(D) 19 mg/m<sup>3</sup>(D)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

### MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

### ACÉTATE D'ÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1400 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

### MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 205 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Utiliser une aspiration générale et locale antidéflagrante.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Mettre les vêtements contaminés dans un conteneur fermé pour leur élimination ou leur décontamination. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## IRABOND 9924 A

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Solvant.
Point d'éclair	20°C Creuset fermé Setaflash.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.3% (V) Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 36.5% (V)
Densité relative	1.06
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Viscosité	Dynamic >1000 mPa s @ 25°C

### 9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 922 g/l de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## IRABOND 9924 A

### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 5 172,41

<b>Information générale</b>	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Substance mutagène avérée ou suspectée.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.
<b>Ingestion</b>	Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Ce produit est sévèrement irritant.
<b>Contact oculaire</b>	Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Dangereux pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données disponibles.

#### Informations écologiques sur les composants

##### éthanol

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 42mg/L (24hr) mg/l, Daphnia magna

##### oxyde de zinc

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

##### CYCLOHEXANE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### Informations écologiques sur les composants

##### MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

## IRABOND 9924 A

### Persistence et dégradabilité

MIBK - BOD-5=1.94-2.06goxygen/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Dangereux pour l'environnement. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Déchets classés comme déchets dangereux.

**Classe déchet** 08 04 09

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1263

N° ONU (IMDG) 1263

N° ONU (ICAO) 1263

N° ONU (ADN) 1263

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) PAINT

Nom d'expédition (IMDG) PAINT

Nom d'expédition (ICAO) PAINT

Nom d'expédition (ADN) PAINT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

## IRABOND 9924 A

### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Information générale** Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

**Date de révision** 10/02/2021

**Révision** 5

**Remplace la date** 02/11/2020

**Numéro de FDS** 20751

## IRABOND 9924 A

### Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.